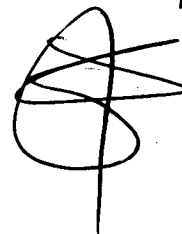


0160618

188244

A13212



H4

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 77 000 000 euros
Siège social : 17, rue Venizélos
57950 MONTIGNY LES METZ

RCS METZ 833 977 325

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit,
Et le vingt-huit mars,
A quatorze heures trente.

Les membres du Conseil de Surveillance de la société H4, société par actions simplifiée au capital de 77 000 000 euros, dont le siège social est sis 17, rue Venizélos 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS METZ 833 977 325 (ci-après dénommée la « Société »), se sont réunis, au 51, rue Le Peletier 75009 PARIS, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

La société HOLDING BARD DENIS, représentée par Monsieur Philippe BARD, Présidente du Conseil de Surveillance,
Madame Catherine HERTZOG, membre du Conseil de Surveillance,
Monsieur Jean MICHELET, membre du Conseil de Surveillance,
Monsieur Jean-François PIQUET, membre du Conseil de Surveillance,
Monsieur Richard BARAN, membre du Conseil de Surveillance,
Monsieur Claude LAVISSE, membre du Conseil de Surveillance,
La société ARUBIA, représentée par Monsieur Laurent GRALL, membre du Conseil de Surveillance,
La société EQUALIS CAPITAL, représentée par Monsieur Jean-Philippe DEBAS, membre du Conseil de Surveillance,
La société H4 Advisory, représentée par Monsieur François WAGNER, membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance, réunissant ainsi la moitié au moins de ses membres, peut valablement délibérer.

En présence de :

La société FPCI FRANCE INVESTISSEMENT REGIONS 1, représentée par Monsieur Jacques SOLLEAU,
La SOCIETE GENERALE CAPITAL PARTENAIRES, représentée par Monsieur Stéphane MARY,
La société BTP Capital Investissement, représentée par Monsieur Stéphane CURRENTI,
La société CM-CIC INVESTISSEMENT SCR, représentée par Monsieur Romain PEIFFER,

La société ETOILE ID, représentée par Madame Florence GUILAS,
Monsieur Stéphane CURRENTI.

Sont absents et excusés :

La société BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Charles BONNET.

Censeurs de la société, régulièrement convoqués.

Assistent également à la réunion :

Monsieur René SIMON, Président de la Société et Président du Directoire,
Monsieur Guillaume CHARTIER, Membre du Directoire et Directeur Général,
Monsieur Claude STEFANSKI, Directeur Délégué Comptabilité Fiscalité Corporate,
Monsieur Ilies AMAMI, Directeur Délégué Infrastructures/GC, membre du Comité Exécutif,
Monsieur Franck BECHEREL, Directeur Général TRALUX, membre du Comité Exécutif,
Monsieur Philippe JUNG, Directeur Général DEMATHIEU BARD IMMOBILIER, membre du
Comité Exécutif.

Le CABINET MAZARS et la société SECEF, Commissaires aux Comptes de la Société,
assistent à l'arrêté des comptes de Demathieu Bard Groupe.

La société HOLDING BARD DENIS, représentée par Monsieur Philippe BARD, préside la
séance en sa qualité de Présidente du Conseil de Surveillance.

La Présidente rappelle que le Conseil de Surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour
suivant :

ORDRE DU JOUR

-
- Nomination du Vice-Président du Conseil de Surveillance,
-

- Pouvoirs.
-

NOMINATION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DEUXIEME DECISION

La Présidente rappelle aux membres du Conseil de Surveillance qu'il convient de nommer
parmi ses membres un Vice-Président.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Surveillance décident, à l'unanimité, de
nommer, en qualité de Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, pour la durée de son
mandat de membre du Conseil de Surveillance :

➤ **Madame Catherine HERTZOG**
Née le 30 avril 1969 à METZ (57)
De nationalité française
Demeurant 25, rue de Peltre 57070 METZ

Madame Catherine HERTZOG accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

.....

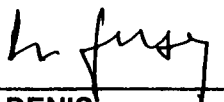
POUVOIRS

Le Conseil de Surveillance délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente, un membre du Conseil de Surveillance, les Vice-Présidents et deux Censeurs.

Pour extrait certifié conforme



HOLDING BARD DENIS
Présidente du Conseil de Surveillance